



TRANSPARENCY MAROC
الجمعية المغربية لمحاربة الرشوة

Communiqué de presse

Le Conseil national de Transparency Maroc, réuni à Casablanca le 11 février 2006, rappelle que depuis l'annonce par le gouvernement marocain de son « plan d'action de lutte contre la corruption », en avril 2005, Transparency Maroc n'a cessé d'appeler publiquement à un large débat autour des dispositions et des modalités de mise en œuvre de ce plan.

Le Premier ministre s'est engagé en juillet 2005 à procéder à une concertation préalable sur tous les aspects du plan d'action de lutte contre la corruption et en particulier sur la création de l'Instance indépendante chargée de l'investigation, du suivi et de la détection de la corruption prévue par la Convention des Nations-Unies contre la corruption signée par le Maroc le 9 décembre 2003 et non encore ratifiée à ce jour.

Transparency Maroc constate que certaines composantes importantes de ce plan d'action sont mises en œuvre de manière quasi occulte, sans aucun débat public. Elle réaffirme, à cette occasion, en se référant aussi bien aux expériences étrangères réussies qu'aux termes même de la Convention précitée, que la participation dans la définition des objectifs et des instruments de la politique de lutte contre la corruption ainsi que la transparence dans son exécution constituent des conditions de base pour sa réussite.